



EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----*-----

Séance ordinaire du 30 octobre 2023

-----*-----

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, LE TRENTE OCTOBRE
à 20 heures 00

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 095-219504529-20231030-D033_2023-DE



N°033/2023

Date de la convocation

24 octobre 2023

Date de l'affichage

24 octobre 2023

Nombre de membres

En exercice 14

Présents 09

Votants 13

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Madame LEGRAND Martine, Maire.

Présents : Madame LEGRAND Martine, Maire
Monsieur VAN ROEKEGHEM Christophe, Adjoint
Monsieur LEROUX Sylvain, Adjoint,
Monsieur CASANAVE Laurent, Adjoint,
Mesdames, GIRARD Nathalie, LEDUC Christine
Messieurs FERRAY Grégory, SICOT Michel, WEBER René

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame BOISDENGGHIEN Nadine à Monsieur LEROUX Sylvain, Monsieur RAJHI Baker à Monsieur CASANAVE Laurent, Madame PIALOT Claudine à Madame LEGRAND Martine, Madame PERINI Christine à Madame LEDUC Christine

Absent excusé : Monsieur DALEM Christophe

Secrétaire de séance : Monsieur WEBER René

-----*-----

**OBJET : REVALORISATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES
ET DE LA LOCATION DU MATÉRIEL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°19/2022 en date du 14 avril 2022 actualisant les tarifs pour la location de la salle des fêtes et du prêt de matériel,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de cautionnement, de la salle des fêtes et du matériel (tables, bancs ou chaises) demandés aux locataires,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de location, de cautionnement et de la location du matériel à compter du 1^{er} novembre 2023 :

- Pour la location du samedi 9 heures au lundi 8 heures :
 - 350 euros pour la salle
 - 50 euros pour chauffage (uniquement en période de chauffe)
- Pour la location du samedi 9 heures au dimanche 9 heures ou du dimanche 9h00 au lundi 8 heures (demi-weekend) :
 - 200 euros pour la salle
 - 30 euros pour le chauffage (uniquement en période de chauffe)

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 095-219504529-20231030-D033_2023-DE

S²LO

- Pour la location un soir de semaine (lundi) de 17h30 au lendemain matin 8 heures :
 - 80 euros pour la salle
 - 20 euros pour le chauffage (uniquement en période de chauffe)
- Pour la location du vendredi de 17h30 au samedi 9 heures :
 - 100 euros pour la salle
 - 20 euros pour le chauffage
- Pour la location du matériel (tables, bancs ou chaises) y compris pour utilisation à domicile, un tarif unique est appliqué à savoir 40 euros.

Il est rappelé ici qu'en cas de manquement au règlement intérieur notamment :

- **Article 7** : S'il est constaté que les locaux ne sont pas restitués en état initial, un montant de 150 euros correspondant à la remise en état des locaux sera appliqué.
- **Articles 5 et 8** : En cas de nuisances sonores gênant le voisinage ou constatées après les horaires légaux, un montant forfaitaire de 300 euros sera exigé.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,
LEGRAND Martine



Le Secrétaire de séance
Monsieur WEBER René